



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DSAF



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

**Direction des services administratifs
et financiers du Premier ministre**

*Ce rapport a été reproduit sur papier recyclé ou issu de
forêts gérées durablement*

Le mot du Directeur



Comme 2020, 2021 restera une année atypique marquée par l'épidémie de Covid 19 et ses conséquences pour nos vies personnelles comme professionnelles. Grâce à la mobilisation et la capacité d'adaptation de ses agents, la DSAF a su décliner les directives du Gouvernement au fur et à mesure des évolutions de la pandémie et permis aux services et aux cabinets d'assurer la continuité de leurs activités et de leurs missions, tout en préservant la santé de l'ensemble des agents.

Malgré ce contexte de crise sanitaire, la DSAF a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route dont les quatre axes structurent le présent rapport d'activité : le renforcement de la relation avec les services soutenus, la modernisation des environnements de travail, la transformation des métiers et des compétences ainsi que le développement d'une identité et d'une culture communes.

Plusieurs avancées significatives sont à noter : la dématérialisation des comptes rendus d'évaluation, la mutualisation des fonctions achats et déplacements de la CNIL, la réalisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels de la DSAF, le déploiement du plan relatif au développement durable, la préparation du déménagement de la première application opérationnelle sur l'infrastructure de Rosny (Matignon Infos Services), ou encore la rénovation de la salle du Conseil de l'hôtel de Matignon.

Nous avons en outre su profiter des quelques moments d'accalmie qui nous ont été offerts pour organiser quelques événements collectifs marquants : le premier forum des métiers des services du Premier ministre mais aussi les ouvertures de nos sites au public à l'occasion notamment des journées du patrimoine ou des rendez-vous aux jardins.

Serge Duval,
Directeur des services administratifs et financiers

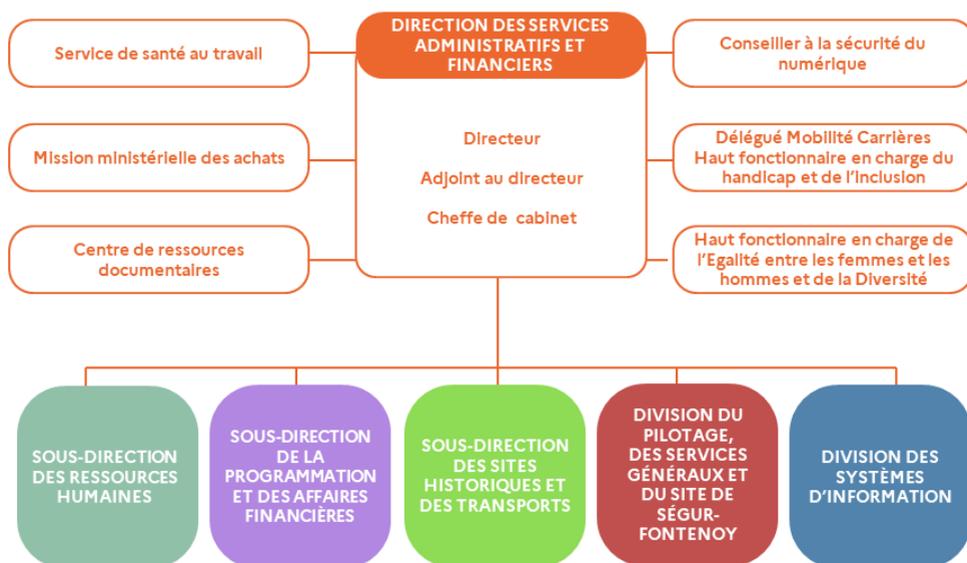
SOMMAIRE

Présentation de la DSAF	7
I. Le renforcement de la relation avec les services soutenus	9
L'adaptation au contexte sanitaire	11
L'évolution de l'offre documentaire	13
La numérisation des comptes rendus d'évaluation	15
De nouveaux marchés plus performants	16
Une nouvelle version de l'application Origami	18
L'ouverture d'une conciergerie	19
La poursuite des mutualisations	20
II. La modernisation des environnements de travail	21
Une réflexion sur les espaces selon la méthode « design thinking »	23
La revalorisation du patrimoine immobilier	24
Des actions concrètes pour le développement durable	25
Des projets SI pour des environnements de travail plus performants	29
La dématérialisation des registres de santé sécurité au travail	33
III. La transformation des métiers et des compétences	35
Le développement du télétravail	37
L'organisation du 1 ^{er} forum des métiers	39
La mise en place d'entretiens de seconde partie de carrière	41
La mise en œuvre de la loi de transformation publique	42
IV. Le développement d'une identité et d'une culture communes	45
Le plan pour la qualité de vie au travail	47
L'élaboration d'un dispositif de médiation et d'une charte des relations managériales	50
Une nouvelle lettre d'information du service de la correspondance	52
L'organisation d'événements fédérateurs	53
Annexe - les moyens humains et budgétaires	57
Les moyens humains de la DSAF	58
Les moyens budgétaires de la DSAF au niveau central	59

Présentation de la DSAF

La direction des services administratifs et financiers (DSAF) exerce les missions d'administration générale destinées à fournir à la Première ministre et aux membres du Gouvernement placés auprès d'elle, à leurs cabinets et aux services du Premier ministre ainsi qu'aux autorités qui lui sont budgétairement rattachées, les moyens de leur fonctionnement.

Placée sous l'autorité de la secrétaire générale du Gouvernement, la DSAF est notamment chargée des ressources humaines, des affaires financières, des systèmes d'information, de la stratégie immobilière, de la politique documentaire, de la conduite de projets de modernisation et de la stratégie de développement durable.



I. Le renforcement de la relation avec les services soutenus

Si la DSAF n'a pas vocation à développer une relation commerciale avec les entités qu'elle soutient, elle se positionne toutefois, à leur égard, comme un prestataire de services.

C'est pourquoi elle s'inscrit dans une démarche de relation client qui s'est notamment traduite en 2021 au travers de :

- ▶ son adaptation au contexte sanitaire
- ▶ l'évolution de son offre documentaire
- ▶ la numérisation des comptes rendus d'évaluation
- ▶ l'émergence de nouveaux marchés plus performants
- ▶ la nouvelle version de l'application Origami
- ▶ l'ouverture d'une conciergerie
- ▶ la poursuite des mutualisations

L'adaptation au contexte sanitaire

L'année 2021 a été marquée par la prolongation de la crise sanitaire, entraînant un troisième confinement au cours du deuxième trimestre. En maintenant et en faisant évoluer, le cas échéant, les dispositifs mis en place en 2020, la direction a pu assurer la continuité des activités essentielles tout en menant des chantiers de fond.

La DSAF a poursuivi l'information et la coordination des services de son périmètre de soutien pour appliquer les directives gouvernementales liées à la crise (protocoles sanitaires et circulaires liées au télétravail dans la fonction publique notamment). Elle a régulièrement informé les agents sur les mesures sanitaires et les règles statutaires mises en œuvre (autorisations spéciales d'absence, suppression du jour de carence...) et conduit un dialogue social soutenu avec, notamment, une part importante de l'ordre du jour spécifiquement consacrée à la situation sanitaire lors des 4 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) organisés en 2021.

Le travail à distance a été largement déployé sur l'ensemble des fonctions télétravaillables (1 664 télétravailleurs en 2021, soit 3 fois plus qu'en 2020). L'offre de service SI a évolué en conséquence : déploiement de Skype (solution de messagerie instantanée et partage de documents dans un premier temps, puis audio et visioconférence entre les postes Matignon) et d'une solution d'audioconférence interne, gérée par la DSAF ; équipement de l'auditorium Marceau Long en système intégré d'audioconférence et de visioconférence...

Les plans de continuité d'activité, rédigés en 2020, ont permis, pour les activités non télétravaillables, la constitution immédiate d'équipes alternées dans le respect des gestes barrières sur les sites.

Durant cette année, la priorité de la DSAF a été de continuer à préserver la santé et la sécurité des agents.

Entre juillet 2021 et janvier 2022, cinq campagnes de vaccination ont été organisées, dont ont bénéficié 1 083 agents.

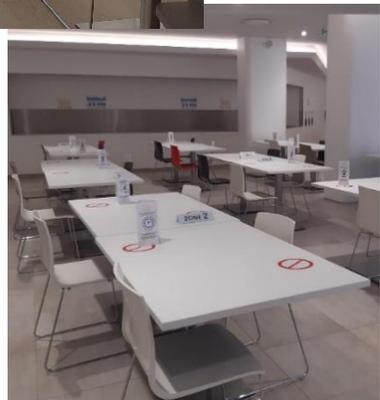
Des équipements et produits de protection ont été distribués aux agents (155 718 masques lavables et jetables, gels hydroalcooliques, lingettes, etc.) et des stocks constitués afin de prévenir tout risque de pénurie.

Le réaménagement des espaces a perduré afin de permettre l'application des mesures barrières et le contrôle du passe sanitaire a été mis en place dans les espaces le nécessitant.

Depuis le début de la crise, la restauration collective a été maintenue sur le site de Ségur-Fontenoy dans le respect des consignes sanitaires.

La restauration sur les autres sites, réalisée par les intendances, a également été assurée avec un aménagement des espaces et de l'organisation pour appliquer les mesures barrières.

*Self de Ségur-Fontenoy
aménagement pour le respect des mesures barrières*



L'évolution de l'offre documentaire

En 2021, le centre de documentation a totalement rénové son offre de service en matière d'accès aux ressources numériques. Un partenariat avec les ministères sociaux a permis de bénéficier de leurs outils documentaires et de proposer un nouveau portail. Ce dernier donne désormais accès en un clic et sans authentification à une vingtaine de ressources numériques presse, juridique et académique ainsi qu'à une collection de 6 dossiers thématiques actualisés en permanence sur l'ensemble des thématiques qui intéressent le périmètre : concours, fonction publique, droit, diversité et égalité, numérique ainsi que ressources humaines.

Accueil du portail documentaire

PREMIER MINISTRE
Centre de documentation des services du Premier ministre

CENTRE DE DOCUMENTATION DES SERVICES DU
PREMIER MINISTRE

Rechercher un article, un message, un article...

Vous êtes ici : Accueil - Portail du centre de documentation des SPM

RESSOURCES EN LIGNE - NOS SERVICES - OPEN DATA - VEILLE THÉMATIQUE -

ACCÈS DIRECT

cafeyn LesEchos LEFIGARO Le Monde L'express ECHOS EOBIS la Gazette-fr CONTEXTE CAIRN UNIVERSALIS DALLOZ DOCTRINAL PLUS

ACTUALITÉS

LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE EN 2022
Le développement de nouveaux métiers, une protection sociale complémentaire, l'évolution des rémunérations, la gestion du télétravail en cette période de ... Lire la suite

DES RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR VOUS ACCOMPAGNER PARTOUT
Emportez-le avec vous. Mise à jour du dépliant des ressources numériques disponible en version PDF et cliquable : vous avez ... Plus

RESSOURCES NUMÉRIQUES 2022

SPRINGER LINK : OUVRAGES EN OPEN ACCESS Lire la suite

Par ailleurs, l'offre de service en matière de veille portée par le centre s'est considérablement enrichie avec la mise à disposition d'une nouvelle plateforme de veille partagée par l'ensemble des services du Premier ministre. Accessible depuis le portail documentaire, cette plateforme a progressivement été testée par une vingtaine de veilleurs de différents services et consultée par toute la communauté à hauteur de 12 000 pages vues sur l'année.

Plate-forme de veilles partagées

Vous êtes ici : Accueil - Portail du centre de documentation des SPM / Veille - Plateforme

RESSOURCES EN LIGNE

NOS SERVICES

OPEN DATA

VEILLE THÉMATIQUE

VEILLE THÉMATIQUE - LA PLATEFORME DE VEILLES PARTAGÉES

The screenshot shows the homepage of Veilles-partagees.org. At the top, it features the French Republic logo and the text 'Veilles-partagees.org - Plateforme collaborative de diffusion de veilles au sein des Services du Premier ministre, portée par l'éditeur Stackup'. Below this is a navigation menu with categories like 'Tous les sujets', 'SPM dans la presse', 'Persennance Maignon', 'Sécurité Nationale', 'Veilleurs', and 'Droits des femmes'. A main content area displays several articles, including one from 'Cada' about 'Au Saint, nouvelle polémique autour de la consultation de documents communaux - Le Télégramme' and another from 'CNIL' about 'La CNIL veille sur nos données de santé et Tinder taxe les trenaimeurs... C'est le ZD Brief ! - ZDNet France'. On the right side, there is a 'CAPITALISATION DES CONTENUS' section with a search bar and a 'PROPOSER UN ARTICLE' section with a form and instructions.

Enfin, 2021 a vu la mise en ligne de la plate-forme documentation-administrative.gov.fr. Commanditée par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et portée par le centre de documentation en partenariat avec le CNRS, cette plate-forme propose, sous licence ouverte, les documents textuels des administrations en open data. D'abord alimentée par les services du Premier ministre, elle sera, à terme, ouverte à l'interministériel.

Plateforme documentation-administrative.gov.fr

The screenshot shows the homepage of documentation-administrative.gov.fr. At the top left is the French Republic logo with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté Égalité Fraternité'. To the right, it says 'documentation-administrative.gov.fr - Plateforme des documents des administrations publiques sous licence ouverte'. Below this is a navigation menu with 'Accueil', 'Recherche', 'Consultation', 'À propos', 'Aide', and 'Dépôt'. The main content area is divided into several sections: 'BIENVENUE SUR DOCUMENTATION-ADMINISTRATIVE.GOUV.FR' with a description of the platform's mission; 'COVID-19' with a link to consult and download content; 'OPEN DATA' with a link to a document about 'PLACER L'OUVERTURE DES DONNÉES, DES ALGORITHMES ET DES CODES SOURCES DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC ET DU DÉBAT PUBLIC. FEUILLE DE ROUTE 2021-2023'; and 'RECHERCHER (TEXTE INTÉGRAL)' with a search bar and a list of 'LES 7 DERNIERS DOCUMENTS MIS EN LIGNE', including documents about 'Aménagement d'une région urbaine', 'La France rurale', 'Renouvellement énergétique', and 'Observatoire Des Territoires'.

La numérisation des comptes rendus d'évaluation

Les services du Premier ministre sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de modernisation de leurs processus RH, d'adhésion aux outils interministériels mutualisés et d'écoresponsabilité.

L'application ESTEVE, destinée à dématérialiser les entretiens annuels d'évaluation, répond pleinement à ces trois objectifs.

Cet outil, développé par le centre interministériel des systèmes d'information des ressources humaines (CISIRH) et utilisé par une quinzaine de services et entités ministérielles, favorise l'échange entre les agents et leurs supérieurs hiérarchiques, permet de conserver les comptes rendus d'entretien sur un support adapté, d'effectuer des requêtes sur certains éléments qui s'y rapportent (demandes de mobilité ou de formation) et d'obtenir facilement des statistiques. Les indicateurs visuels informent les référents RH et les managers de l'état d'avancement de leur campagne d'évaluation et du suivi des comptes rendus d'entretien professionnel (CREP) des agents.

En juin 2021, une vingtaine de services du Premier ministre ont bénéficié de cet outil pour réaliser leurs entretiens dans le cadre de la campagne d'évaluation professionnelle. Des séances de sensibilisation et de découverte de l'outil ont été proposées aux agents et aux équipes de référents RH des services. Des guides utilisateurs détaillés, des mémos et une FAQ ont été conçus pour apporter une aide en cas de questions ou de difficultés sur l'outil.

Cette première campagne d'entretiens dématérialisés a permis, sur la période de juin à décembre 2021, d'obtenir un taux exceptionnel de retour des entretiens professionnels, soit 76 % des 1 262 entretiens au 31 décembre 2021.

De nouveaux marchés plus performants

En 2021, la DSAF a notifié 150 marchés, dont 60 marchés répondant à de nouveaux besoins.

Des objectifs particuliers définis dans le cadre de la performance achat ont été atteints :

- Sur l'axe économique, la DSAF a notifié 13 marchés interministériels portant sur le renouvellement de la collecte internet du réseau interministériel de l'État (RIE). Pour la France métropolitaine, une économie achat de 1,7 million d'euros TTC a pu être dégagée.
- Sur l'axe social, l'exécution du marché relatif à la réalisation de travaux de rénovation tout corps d'état a permis de confier la réalisation de 834 heures d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi.
- Sur l'axe innovation, dans le contexte de crise sanitaire, grâce à un marché passé par la DSAF pour le compte de la DINUM, une solution d'audioconférence virtuelle a été mise à disposition de l'ensemble des ministères. Chaque agent de l'État peut utiliser ce service sans avoir à recourir aux opérateurs téléphoniques.

Dans l'ensemble des domaines, la DSAF s'attache à optimiser ses marchés lors de leur renouvellement, pour améliorer leur performance économique et environnementale.

C'est pour répondre à ces objectifs que le marché de la restauration collective du site Ségur-Fontenoy, entré en vigueur le 30 août 2021, comporte d'importantes évolutions par rapport au marché précédent, notamment en matière de développement durable.

Ainsi, outre le respect de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (appelée usuellement « loi EGalim »), qui prévoit que la part des produits durables et de qualité atteigne 50 % du montant annuel des achats, dont 20% minimum de produits bio, diverses actions sont engagées pour limiter la production de déchets : suppression des tickets de caisse au self, suppression progressive des contenants en plastique, vente des invendus du self, élaboration d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, etc. De plus, le déploiement d'une plate-

forme numérique de commande des prestations « traiteur » permettra de supprimer les formulaires actuels sur support papier.

Par ailleurs, le bordereau des prix a été profondément remanié avec, d'une part, un nombre plus élevé de tranches tarifaires des repas du self proposant un prix du repas au plus juste selon la fréquentation et, d'autre part, une gamme de prestations élargie pour répondre aux besoins des services. L'offre culinaire a également évolué, améliorant encore le rapport qualité/prix.

Avec des objectifs identiques, le nouveau marché de collecte, tri et valorisation des déchets, pleinement opérationnel en 2021, participe au programme de réduction des déchets et d'amélioration de la valorisation des déchets produits sur l'ensemble des sites gérés par la DSAF, en collaboration avec les prestataires de nettoyage et de restauration.

Le dispositif mis en place dans le nouveau marché s'appuie sur une facturation non plus au forfait mais au poids des déchets collectés, permettant ainsi de disposer d'une quantification plus précise des déchets collectés, mais aussi de réaliser un sur-tri des déchets ménagers (DIB), contribuant à réduire la part de ces derniers.

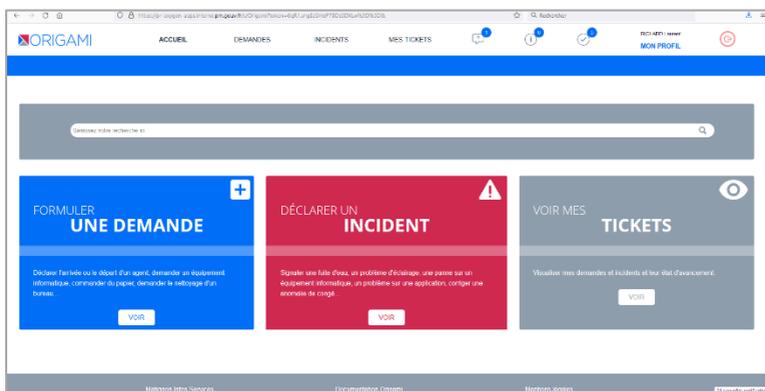
Enfin le regroupement de ces prestations dans un seul marché, contre deux auparavant, améliore leur pilotage tout en générant des économies. Celles-ci se sont montées à 42 700 € TTC en 2021 pour le seul site Ségur-Fontenoy.

Une nouvelle version de l'application Origami

L'application Origami permet d'enregistrer et de suivre les arrivées et départs des agents ainsi que les demandes et incidents transmis par les entités en matière informatique et téléphonique, logistique, RH (RENOIRH, ENSAP, ESTEVE...) et accès à Chorus DT. Elle permet également de suivre les ressources (postes de travail et téléphones) affectées à chaque utilisateur.

Au cours de l'année 2021, plusieurs projets structurants ont été menés : la préparation de la migration vers une nouvelle version, qui offre une nouvelle expérience utilisateur et présente un design plus ergonomique et plus intuitif. En complément, l'organisation du catalogue informatique et téléphonique a été totalement revue afin de faciliter la saisie des demandes et incidents, grâce à des intitulés plus clairs regroupés dans des thématiques dédiées. Enfin, l'intégration des demandes de badges du périmètre COMILI dans les processus Origami (arrivée/départ/renouvellement de badge ...) a également été préparée.

Tous ces travaux ont vu leur aboutissement avec la mise en production de la nouvelle version et du nouveau catalogue le 19 janvier 2022, puis l'intégration des badges en mars pour accompagner la mise en service du nouveau contrôle d'accès.



L'ouverture d'une conciergerie

La conciergerie des services du Premier ministre est venue compléter en septembre 2021 l'offre de service de la DSAF visant à favoriser une meilleure conciliation des temps de travail et de vie personnelle des agents.

Délivrés par un prestataire extérieur, des services de conciergerie (pressing, couture...) sont proposés à des tarifs compétitifs via 27 casiers connectés sur le site de Ségur. Ces services sont complétés par une conciergerie digitale, consultable sur le lieu de travail ou depuis le domicile, qui propose des offres dans cinq domaines : vie quotidienne (49 % des services demandés), accompagnement familial (21 %), bien-être (20 %), loisirs (6 %) et travaux (4 %). La conciergerie digitale permet également d'accéder à des informations précises sur des prestations présentes sur le site Ségur (restauration, crèche, salle de sport) ainsi que des informations sur l'environnement autour du lieu de travail (transports, restaurants, commerces...). La conciergerie a connu un lancement prometteur avec, au 31 décembre 2021, 852 agents inscrits, 282 objets déposés dans les casiers et 451 demandes de service via la conciergerie digitale.



La conciergerie propose également des animations, comme le marché de Noël digital ouvert du 15 au 31 décembre 2021 : les agents ont pu bénéficier d'offres avec des tarifs préférentiels négociés auprès de cinq artisans pour des paniers alimentaires, des cadeaux originaux, des soins beauté ou de la location de matériel de ski pour faciliter la préparation des fêtes de fin d'année.

La poursuite des mutualisations

La mutualisation des fonctions support au bénéfice des entités regroupées sur le site de Ségur-Fontenoy s'est poursuivie en 2021, notamment dans le domaine des achats et de la gestion des frais de missions et de déplacements.

Le programme de mutualisation des achats avait donné lieu à la création du pôle unique de l'achat (PUA) auquel la CNIL a adhéré en juillet 2021. Des modalités particulières ont été définies avec cette autorité pour permettre à la DSAF de l'assister dans la passation de ses marchés. La CNIL est la quatrième entité à rejoindre le PUA après France Stratégie, le Défenseur des droits et la DILA.

La CNIL a également intégré en 2021 le dispositif de gestion mutualisée des déplacements professionnels piloté par la DSAF.

La DSAF a parallèlement consolidé ses relations avec les services déjà soutenus : mise en place de réunions et de rendus comptes réguliers, simplification et dématérialisation des procédures et formulaires avec des boîtes fonctionnelles dédiées, notamment pour les cabinets ministériels. Les mutualisations déjà existantes pour la DINUM, la HATVP, le SGMER et le SIG ont été renforcées par la prise en charge par la DSAF de l'intégralité de la gestion de leurs missions. La modernisation et la fluidification de procédures internes ont aussi conduit la DSAF à revoir et simplifier ses formulaires financiers.

II. La modernisation des environnements de travail

L'évolution des modes de travail et le contexte de crise sanitaire conduisent à repenser les espaces et les outils proposés par la DSAF. L'objectif poursuivi est de créer un environnement propice à l'innovation et exemplaire en matière de développement durable et de de sécurité sous toutes ses formes.

Cette ambition s'est notamment traduite en 2021 par :

- ▶ une réflexion sur les espaces s'appuyant sur la méthode « design thinking »
- ▶ la revalorisation du patrimoine immobilier
- ▶ des actions concrètes pour le développement durable
- ▶ des projets SI pour des environnements de travail plus performants
- ▶ la dématérialisation des registres de santé sécurité au travail

Une réflexion sur les espaces selon la méthode « design thinking »

Les espaces peuvent influencer sur les façons de travailler (créativité et innovation) et contribuer à la cohésion des équipes (convivialité). Les usages ont considérablement évolué (télétravail, agilité, environnement de travail hyper connecté, ressources numériques...), la pandémie ayant accéléré cette mutation.

L'installation à Ségur a été un levier de modernisation des espaces au sein des services du Premier ministre Il s'agissait de relancer cette dynamique, les feuilles de route « métier » de la DSAF prévoyant une évolution de fond de trois espaces :

- la salle de réunion du 70 Varenne,
- la salle de convivialité de Ségur ;
- la salle de lecture du centre de documentation.

La méthode « design thinking » a été mise en œuvre pour engager les utilisateurs de ces espaces dans le travail d'élaboration et de définition des besoins et de construction de prototypes. A ce titre, les actions suivantes ont été réalisées :

- Un sondage informel sur les 3 espaces auprès de 48 utilisateurs (toutes entités confondues) ;
- Organisation d'ateliers auxquels 23 personnes issues de la DSAF et de ses « clients » (DINUM, France Stratégie, DDD) ont participé ainsi que d'un atelier dédié à la salle de lecture avec l'ensemble des agents du centre de documentation.

Ces travaux ont conduit à la formalisation de scénarios et d'une illustration visuelle, réalisée avec le groupe de travail, sous forme de prototypes.



La revalorisation du patrimoine immobilier

Le programme de revalorisation du patrimoine immobilier des services du Premier ministre a été poursuivi en 2021, en vue d'offrir le cadre de travail le plus propice à l'exercice de leurs missions aux équipes ministérielles et à l'ensemble des services auxquels la DSAF apporte son soutien.

Dans la salle du conseil de l'hôtel de Matignon, les travaux de restauration des lambris, des décors muraux, du plafond, des parquets et portes fenêtres, réalisés à l'été 2021, ont en outre permis de rénover les installations de câblage et d'améliorer le dispositif de sonorisation de cet espace dont la vocation est d'accueillir de nombreuses et importantes réunions. Afin de ne pas entraver le fonctionnement du cabinet du Premier ministre, les tâches les plus bruyantes ont été effectuées dans des plages horaires décalées.

Les travaux de la salle du Conseil



Les travaux de restructuration des espaces du 68 rue de Bellechasse et de resserrement de l'atelier de reprographie du Secrétariat général des affaires européennes ont autorisé la création d'une nouvelle salle de réunion mutualisée. Cet espace d'une capacité d'une vingtaine de personnes est doté d'un ensemble mobilier et d'un système de visioconférence répondant aux besoins de l'ensemble des services.

En avance de phase pour la rénovation et la modernisation de l'hôtel de Castries, au 72 rue de Varenne, la procédure d'appel d'offres pour le ravalement et la réfection d'éléments de toiture de la façade sur rue de cet ensemble immobilier a été lancée fin 2021, en vue de réaliser cette opération en 2022.

Des actions concrètes pour le développement durable

Les services du Premier ministre ont engagé depuis plusieurs années diverses actions en faveur du développement durable résultant en partie des dispositions fixées par loi, décret, circulaire ou feuille de route ministérielle. C'est le cas par exemple de la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 sur les services publics écoresponsables, qui comporte 20 engagements couvrant diverses thématiques (mobilité, achats alimentation, énergie...), du décret dit « décret tertiaire », qui fixe des objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire, de la loi EGalim qui porte sur les approvisionnements alimentaires pour la restauration collective, ou encore de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « loi AGECE ».

Afin de coordonner, impulser et donner une visibilité et une cohérence globales aux actions mises en œuvre ou en projet au sein des différents services, la DSAF a élaboré en 2021 un plan développement durable qui vise à favoriser la bonne application de la réglementation, à impliquer et faire adhérer tous les acteurs mais aussi à évaluer et valoriser les résultats. Ce plan comprend 90 actions réparties en 7 axes. Une gouvernance de ce plan a été mise en place et un premier comité de suivi s'est tenu en décembre 2021. La DSAF a par ailleurs établi le bilan 2020 du dispositif « services publics écoresponsables » des services du Premier ministre.

Les principales actions conduites en 2021 ont concerné différents domaines couverts par le plan développement durable.

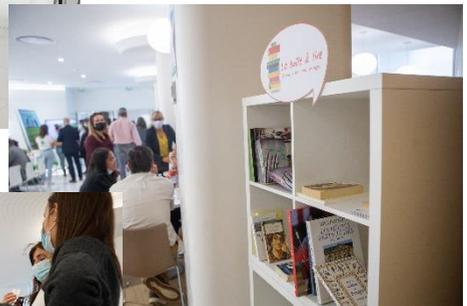
La mobilité

Conformément à la circulaire sur les nouvelles mobilités de l'État, la DSAF a élaboré en 2021 un plan triennal des mobilités des services du Premier ministre, qui comporte notamment des objectifs de verdissement du parc automobile. L'objectif fixé d'atteindre en 2021 41% de véhicules à faible émission a été dépassé puisqu'en fin d'année 45,4% des véhicules du parc géré par la DSAF sont à faible émission. Dans le même temps, le nombre de bornes de recharge de voitures électriques a augmenté.

Pour favoriser les mobilités douces, un dispositif de prêt de vélos électriques a été testé sur un site, avant sa généralisation progressive aux autres sites. Pour accompagner l'accroissement du nombre d'utilisateur de cycles, des places de stationnement supplémentaires ont été créées et deux ateliers de réparation

ont été installés offrant la possibilité aux agents de faire réparer leurs vélos personnels. La navette électrique reliant le site de Ségur-Fontenoy au quartier Varenne a vu son utilisation progresser, près de 70 personnes l'empruntant en moyenne chaque jour, soit une hausse de 30% par rapport à 2020. Enfin, pour limiter les déplacements et optimiser le travail à distance, le nombre de salles équipées en visioconférence a augmenté, 19 salles proposant cette solution fin 2021, et de nouveaux services SI développés (ex : messagerie instantanée, envoi de fichiers volumineux).

Animations autour du développement durable



Les achats

57,27% des marchés passés par la DSAF comportent une clause environnementale pour un objectif fixé par la Direction des achats de l'État (DAE) de 30%. Les politiques d'achat et d'usage ont poursuivi leur évolution afin de favoriser les achats durables et de donner une seconde vie aux produits. Ainsi, outre l'arrêt de l'achat de plastique à usage unique et l'achat de papier 100% recyclé, les matériels, équipements ou mobilier dont les services n'ont

plus l'usage sont désormais systématiquement vendus ou donnés à d'autres administrations ou à des associations via la plate-forme « dons.encheres-domaine.gouv.fr ». Les acheteurs de fournitures de bureau des différents services ont été sensibilisés à l'utilisation d'alternatives écoresponsables présentes dans le catalogue du prestataire. Le nouveau marché de restauration collective, notifié en août 2021, prévoit, quant à lui, l'application des dispositions de la loi EGalim dès sa notification intervenue en août 2021. Enfin, un dispositif de boîte à lire, permettant aux agents de déposer leurs livres et/ou d'en emprunter a été expérimenté avec succès sur le site Ségur.

Les déchets

En 2021, 305 tonnes de déchets ont été collectés sur les sites gérés par la DSAF. Cette plus grande quantité de déchets produits qu'en 2020 (297 tonnes) s'est en revanche accompagnée d'une augmentation de la part de déchets triés valorisables : 51% contre 38% en 2020. Un dispositif de collecte dédié aux matériels d'écriture a été mis en place pour éviter que ces déchets soient mélangés avec les déchets ménagers, permettant ainsi de les valoriser.

Afin de limiter l'usage du plastique, le déploiement de fontaines à eau raccordées au réseau, en remplacement des bonbonnes, s'est poursuivi. Dans le cadre du nouveau marché de restauration du site Ségur-Fontenoy, les tickets de caisse au self ont été supprimés et les bouteilles en plastique sont progressivement remplacées par des bouteilles en verre tandis que sont proposés à la cafétéria des contenants en verre réutilisables à la place de contenants jetables. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, les invendus du self sont proposés à prix réduit aux agents via la plate-forme « Too good to go ».

L'énergie

Différents travaux d'optimisation de la performance énergétique ont été réalisés comme le « *relamping* » avec le remplacement systématique de l'éclairage par du LED ainsi que l'éclairage sur détection ou la rénovation des ventilateurs-convecteurs.

Les espaces verts

La DSAF est engagée depuis longtemps dans une gestion écoresponsable de ses espaces verts, avec la valorisation in situ des déchets verts, la transformation des biodéchets en compost, le remplacement des produits phytosanitaires par des équivalents naturels ou certifiés bio, ou encore le développement de la biodiversité à l'aide de ruchers et de nichoirs. Un potager d'herbes alimentaires a été créé en 2021 pour fournir des herbes aromatiques aux cuisines des

intendances. Cette année a également vu la poursuite des actions visant à obtenir le label Ecojardin fin 2023, comme l'étude du forage d'un puits pour l'arrosage du jardin de l'hôtel de Matignon.

Le jardin de l'hôtel de Matignon



La communication

Afin de sensibiliser les agents aux enjeux durables, promouvoir les dispositifs existants (ex : forfait mobilités durables, atelier vélo, navettes...) et inciter à l'adoption des écogestes, des actions de sensibilisation ont été réalisées à l'occasion de journées thématiques (semaine européenne de réduction des déchets, semaine du développement durable, journées de la mobilité, etc.). En complément des stands et des animations, des guides pratiques sur les écogestes ont été largement diffusés par voie électronique.

Des projets SI pour des environnements de travail plus performants

L'année 2021 a été notamment consacrée à l'extension de l'offre de service de la DSAF, en particulier avec la préparation de la solution Skype qui offre, sur les postes de travail Matignon, un service de messagerie instantanée et de partage de documents dans un premier temps, puis d'audioconférence et de vidéoconférence dans un second temps. Skype a été expérimenté par quatre entités (DSI, MILDECA, SGPI et MOSPM) et le déploiement du 1er lot (messagerie instantanée et de partage de documents) a été réalisé début 2022.

Une nouvelle solution de transfert de fichiers volumineux *TransfertPro* a été mise en œuvre auprès de près de 400 clients avant sa généralisation à tous les utilisateurs en février 2022.

Des solutions de gestion des contacts, d'émailing, de newsletter et d'inscription aux événements ont également été étudiées en 2021 : la solution Augure de gestion des contacts et des relations presse a ainsi été mise en œuvre au cabinet de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances et au Comité consultatif national d'éthique ; les solutions d'émailing et d'inscription aux événements ont été retenues pour un déploiement début 2022.



Côté téléphonie, une solution internalisée d'audioconférence, exploitée par la DSAF, a été mise en œuvre et testée à la DSI avant d'être généralisée début 2022. Cette solution remplacera les ponts Orange et de la DINUM précédemment utilisés, supprimant ainsi les coûts d'utilisation de ces derniers.

L'offre de service de visioconférence a également été étendue, en mars 2021, avec l'équipement de l'auditorium Marceau Long, sur le site Ségur, qui dispose désormais d'un système audiovisuel et de visioconférence complètement intégré.

Dans le cadre de la stratégie de maintien en condition opérationnelle (MCO) et de maintien en condition de sécurité (MCS), une montée de version majeure vers Exchange 2016 a été réalisée, avec une plus-value importante pour les utilisateurs : le doublement des quotas des boîtes mails et un moteur de recherche plus performant. Pour les téléphones sécurisés ERCOM, une mise à jour des infrastructures a permis de préparer le déploiement des téléphones en Android 11.

Concernant les projets métiers, le système d'information du SGG « ASGGARD » a évolué tout au long de l'année 2021, notamment avec la mise en service du module permettant la préparation et le suivi du Conseil des ministres, la mise en production d'évolutions sur les modules Memorim (questions de constitutionnalité) et Contentieux (gestion des contentieux), la montée de version du socle Alfresco ainsi que la préparation d'un nouveau module Espace Restreint qui permettra le stockage sécurisé des documents sensibles. Ce système d'information, basé sur un socle de gestion électronique de documents, constitue le support des activités du SGG.

Le SI de la DSAF a également évolué avec la mise en œuvre d'une nouvelle version de l'application Origami et la refonte du catalogue informatique et téléphonique, la préparation d'une solution de vote électronique en vue des élections professionnelles de fin 2022, et l'étude préalable concernant l'outil de gestion d'inventaire du mobilier et des œuvres d'art.

Pour les entités soutenues, les sites internet du CCNE et de la CNCDDH ont été totalement revus et mis en service ; la refonte du site de la MILDECA a commencé et sera mise en production en 2022. Les travaux de mise en conformité avec le référentiel RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) sont en cours.

La DSAF a également accompagné le SGPI dans le remplacement de la solution de suivi des programmes d'investissement d'avenir : le projet Nextsise permettra notamment de suivre les investissements de France Relance (100 milliards d'euros sur 2 ans) et France 2030 (30 milliards d'euros sur les 5 prochaines années).

Au cours de l'année 2021, un certain nombre d'applications et de sites internet utilisés par les entités soutenues par la DSAF ont bénéficié de mises à jour régulières, évolutives ou de sécurité (lutte contre l'obsolescence technique) : une nouvelle version de M@GEC, application de gestion des courriers du cabinet du Premier ministre, des cabinets des secrétariats d'État rattachés et de la DSAF, a été préparée et sera mise en production début 2022.

Par ailleurs, la DSAF a poursuivi des travaux pluriannuels sur les infrastructures : refonte du câblage sur les sites du 57 et 58 Varenne, poursuite du déploiement du système d'information d'importance vitale (SIIV) qui accueille les solutions du COMILI liées à la sûreté. Un nouveau système de contrôle d'accès dont la mise en service est intervenue début 2022 a été préparé et testé en 2021 tandis qu'un nouveau système de vidéosurveillance a été déployé sur tous les sites (à l'exception du 56 rue de Varenne, prévu début 2022).

La poursuite en 2021 des travaux de refonte du câblage dans les bâtiments des sites historiques a permis de déployer de nouveaux services tels que la téléphonie sur IP (ToIP) au 13 rue Vaneau et le WIFI aux 57 rue de Varenne, 58 rue de Varenne et 69 rue de Varenne.

Enfin, une plateforme « Stop Discriminations » a été déployée pour le Défenseur des droits et la plate-forme de la CNIL a bénéficié d'une évolution majeure. Une solution d'accessibilité téléphonique a également été mise en œuvre au standard de Matignon.

Dans le cadre du plan de continuité de l'activité en cas de crue de la Seine, des travaux autour de la résilience des systèmes d'information ont été conduits, notamment le contrôle d'étanchéité des boîtiers de protection des fibres optiques et la création de zones de routage au 32 rue de Babylone et au 66 rue de Bellechasse.

En lien avec le projet interministériel de mutualisation des datacenters, la DSAF a poursuivi ses travaux de préparation et de mise en œuvre des services techniques dans les datacenters de la gendarmerie nationale, à Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois : le réseau et les infrastructures de sécurité et de stockage ont été mis en service, permettant de préparer la migration de la première application : l'intranet Matignon Infos Services.

Enfin, de nombreuses opérations liées à la lutte contre l'obsolescence technique ou au MCO et au MCS ont été réalisées tout au long de l'année 2021 : mise à jour de la version Windows 10 20H2 sur tous les postes de travail, mise à niveau des infrastructures de stockage, remplacement des cœurs de réseau

Matignon, évolution du service de sauvegarde, mise à niveau des équipements de sécurité, mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion de clés, audit des chaînes de filtrage mail... De nouvelles solutions ont été mises en œuvre pour optimiser la gestion des équipements et téléistribuer de nouvelles versions : MECM (*Microsoft Endpoint Configuration Manager*) sur les postes de travail et Push Manager sur les téléphones mobiles. Des travaux ont également été conduits pour le SIG afin d'intégrer leurs postes de travail Apple sur le réseau Matignon et de préparer la mobilité de ces postes.

La dématérialisation des registres de santé sécurité au travail

Le registre de santé sécurité au travail (SST) et le registre spécial pour le signalement des dangers graves et imminents sont à la disposition de l'ensemble des agents, prestataires et visiteurs pour qu'ils puissent y inscrire un signalement (situation dangereuse/anormale, proposition d'axe d'amélioration, danger grave et imminent pour sa vie ou celle d'autrui, etc.). Des registres sur support papier sont ainsi disponibles sur chaque site, à l'accueil ou à la loge des gendarmes.



En 2021, la DSAF a souhaité rendre les registres plus accessibles aux résidents des sites et plus « confidentiels » en proposant de réaliser un signalement de façon dématérialisée. Un formulaire pour les signalements SST et un formulaire dédié pour signaler un danger grave et imminent sont ainsi en ligne sur l'intranet Matignon Infos Services (MIS). Après avoir complété le formulaire, ce dernier est à envoyer par mail à une adresse dédiée pour le traitement du signalement concerné par la conseillère de prévention de la DSAF.

Les registres sur support papier demeurent disponibles sur chaque site pour donner la possibilité aux personnes n'ayant pas accès à l'intranet d'effectuer un signalement si besoin.

III. La transformation des métiers et des compétences

Plusieurs métiers étant appelés à évoluer fortement. Il convient d'anticiper leur mutation et de répondre à l'attente des agents pour mieux les accompagner dans leur parcours professionnel, et cela dans le contexte de mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique qui offre de nouvelles possibilités et flexibilités aux employeurs et aux agents.

Cet accompagnement s'est notamment traduit en 2021 par :

- ▶ le développement du télétravail
- ▶ l'organisation du 1^{er} forum des métiers
- ▶ la mise en place d'entretiens de seconde partie de carrière
- ▶ la mise en œuvre de la loi de transformation publique

Le développement du télétravail

L'année 2021 a été marquée par l'évolution du cadre réglementaire du télétravail pérenne. Une nouvelle note de service du 11 juin 2021 relative à la mise en œuvre du télétravail dans les services du Premier ministre a été diffusée suite de la publication de l'arrêté du 10 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2016. Cette note définit les nouvelles modalités d'exercice du télétravail dans les SPM selon les axes suivants :

- Répondre à une demande de plus grande flexibilité, notamment pour mieux concilier les temps de vie professionnelle et personnelle,
- Ouvrir l'accès au télétravail au plus grand nombre,
- Clarifier les procédures en renforçant la transparence, la traçabilité et le respect des conditions d'éligibilité,
- Harmoniser les pratiques au sein des SPM, en particulier les modalités d'instruction des demandes des agents,
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail et faire évoluer la perception collective du télétravail au sein des équipes.

Il est désormais possible de télétravailler selon trois formules au choix (régulière, ponctuelle ou mixte), de solliciter jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine selon la formule choisie, et de télétravailler dans un ou plusieurs lieux définis (et pas seulement à domicile).

L'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique prévoit que le télétravail doit être déployé dans une approche organisationnelle, collective, en s'appuyant sur les principes de volontariat, de confiance réciproque, de responsabilité partagée, d'équité de traitement et de non-discrimination. Les principaux apports de ce texte sont :

- L'éligibilité des stagiaires et apprentis au télétravail (pour les contrats d'une durée supérieure à 6 mois) ;
- L'éligibilité des proches aidants au plafond dérogatoire ;
- La suppression de l'avis médical pour les femmes enceintes ;
- La clarification du droit à la déconnexion ;
- Le versement d'une allocation forfaitaire de télétravail, conformément au décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 et à son arrêté d'application du même jour.

Une nouvelle note de service est en cours d'élaboration pour la mise en application de ces nouvelles dispositions et devrait être publiée au printemps 2022.

Le déploiement du télétravail pérenne dans les services du Premier ministre s'est traduit par la mise en place de deux campagnes de demandes de télétravail, en juin et en octobre 2021.

La DSAF a garanti la bonne application du cadre réglementaire, apporté son soutien aux entités dans la mise en œuvre du télétravail et assuré une mise à jour des données statistiques (suivi qualitatif et quantitatif).

Un point d'étape sur le déploiement des nouvelles modalités de télétravail a été présenté au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du 28 septembre 2021 et au comité technique ministériel (CTM) du 8 novembre 2021.

Un projet de dématérialisation du processus de demandes de télétravail a été amorcé en fin d'année 2021, en collaboration avec la DINUM.

L'organisation du 1^{er} forum des métiers

L'axe « métiers et compétences » de la feuille de route 2020-2021 de la DSAF prévoit le renforcement de l'accompagnement des agents dans leurs parcours professionnels ministériels et interministériels. Pour répondre à cet enjeu, le premier « Forum des métiers » a été organisé le 30 septembre 2021 sur le site de Ségur. Il s'agissait de créer un événement fédérateur dont l'objectif était de permettre aux agents de découvrir la palette et la richesse des métiers des services du Premier ministre.

Ce temps fort était structuré autour des outils des parcours professionnels et de la mobilité. Cette première édition a réuni treize entités des services du Premier ministre et autorités administratives indépendantes et plus de 300 visiteurs ont pu participer à diverses animations et ateliers :

- Une table ronde sur la construction des parcours professionnels : les interventions des experts et les témoignages d'agents sur leur choix de carrière et d'orientation ont guidé la réflexion sur la construction de parcours professionnels, en identifiant les aides et les ressources disponibles pour se faire accompagner ;
- 11 ateliers thématiques structurés autour des outils de la mobilité avec les outils numériques de la recherche d'emploi, la formation, l'optimisation de sa présentation, la réalisation d'une photo professionnelle par une photographe, et un stand de démonstration des talents de l'intendance de l'hôtel de Matignon ;
- 13 stands « métiers » des différentes entités représentées (SGG, DSAF, DINUM, SIG, DILA, France Stratégie, GIC, ANSSI mais aussi HATVP, CSA, Défenseur des Droits, CNIL et SCBCM).

Ce moment a été apprécié de tous les visiteurs et les exposants, autant pour l'organisation que pour les échanges entre les agents et les services.

Une prochaine édition est envisagée en 2023, dont la thématique serait « le recrutement ».

30 SEPTEMBRE 2021

FORUM des métiers



La mise en place d'entretiens de seconde partie de carrière

En 2021, l'accompagnement de milieu de carrière est venu enrichir l'offre de la DSAF. Proposé aux agents âgés d'au moins 45 ans ayant une ancienneté d'au moins deux ans dans les services du Premier ministre, ce dispositif s'articule entre temps individualisés avec une conseillère mobilité carrière et atelier collectif d'analyse des facteurs de motivation. Il a pour objectifs de :

- Faire un état des lieux des expériences professionnelles et réfléchir aux orientations souhaitées en mettant un accent particulier sur les leviers de motivation ;
- Permettre de préparer et de gérer au mieux la deuxième partie de sa vie professionnelle ;
- Faire le point, au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emplois dans l'administration, sur ses compétences, ses besoins en formation, sa situation et son évolution professionnelle.

Pour la première campagne de mise en œuvre, dix-sept agents des services soutenus par la DSAF se sont vus proposer cet accompagnement. Huit d'entre eux, issus des services de la DSAF, France Stratégie, DINUM et SGG, ont souhaité suivre ce dispositif. Les agents ont apprécié ce temps de réflexion et la prise de recul sur leur première partie de carrière pour envisager la suite de leur parcours professionnel. 75 % d'entre eux ont apprécié l'atelier en groupe et l'utilisation du SISEM¹ permettant d'identifier leurs moteurs de motivation intrinsèque pour en déduire les conditions propices à leur épanouissement personnel et professionnel.

¹ SISEM est l'acronyme de « Self Implication Strategies for Ethics in Management ». En français, cela signifie « Stratégie d'auto implication pour un management éthique »

La mise en œuvre de la loi de transformation publique

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (loi « TFP ») a prévu une série de mesures qui ont été déclinées au sein des services du Premier ministre. Parmi ces mesures, les principales portent sur les sujets suivants :

La réforme des instances de dialogue social et le renforcement de la négociation collective

La loi TFP crée une instance unique pour le dialogue social, le « comité social d'administration » (CSA), qui remplacera les actuels comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette réforme prendra effet à compter des prochaines élections professionnelles, prévues en décembre 2022.

Au sein des SPM, il est prévu la création d'un CSA ministériel, de deux CSA de réseau (le premier auprès du SGDSN, le second auprès du commissariat général à la stratégie et à la prospective – France Stratégie) et trois CSA pour l'IHEDN, l'INSP et la DILA.

Par ailleurs, les commissions administratives paritaires (CAP) des corps de fonctionnaires et les commissions consultatives paritaires pour les agents contractuels ont été réorganisées selon des modalités qui entreront en vigueur après les élections de décembre 2022. Quatre CAP sont instaurées : une pour les administrateurs de l'Etat (A+), une pour les attachés d'administration de l'Etat (A), une pour les secrétaires administratifs des SPM (B), et une pour les adjoints techniques et adjoints administratifs (C), ainsi que cinq commissions consultatives paritaires (CCP) pour les agents contractuels (services centraux et cabinets ministériels – incluant les agents contractuels du SIG et de France Stratégie –, DILA, SGDSN, IHEDN et INSP).

La loi TFP a également voulu renforcer la démarche de négociation collective dans le secteur public, en élargissant la liste des thèmes susceptibles de faire l'objet de négociations et en précisant les modalités de négociation, d'approbation, de suivi, de modification et de dénonciation de ces accords. En application de ces dispositions, la DSAF a proposé aux organisations syndicales des SPM en 2022 une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire.

Un cadre rénové pour le recours aux agents contractuels

La loi TFP élargit les possibilités de recours aux agents contractuels avec la possibilité de recruter des contractuels sur des emplois fonctionnels de direction (1 recrutement au SIG), l'harmonisation des cas de recours aux contractuels de catégories B et C sur ceux de catégorie A (1 recrutement à la DSAF en 2021) et la création des « contrats de projet ».

De nouveaux droits pour les agents

Afin de faciliter les mobilités et les parcours professionnels des agents, des « lignes directrices de gestion » ont été adoptées en 2020, fixant d'une part les principes d'examen des mobilités (24 janvier 2020) et, d'autre part, les critères d'appréciation des promotions et de valorisation des parcours professionnels (27 juillet 2020). En complément, un arrêté du 23 juin 2021 a défini une série de postes soumis à des durées minimales et/ou maximales d'occupation pour favoriser le bon équilibre entre besoin de stabilité et besoin de renouvellement des équipes dans la durée.

La loi TFP a également instauré un dispositif de rupture conventionnelle pour les agents titulaires ou en CDI, afin d'accompagner les agents publics souhaitant opérer une reconversion professionnelle en dehors de l'administration. Au 31 janvier 2022, 16 demandes d'agents titulaires ont été instruites dans les services du Premier ministre, dont 11 ont effectivement abouti à une rupture conventionnelle. Parallèlement, sur les 5 demandes d'agents contractuels instruites, 4 ont effectivement abouti à une rupture conventionnelle. A cela s'ajoute une demande d'indemnité de départ volontaire pour création d'entreprise.

L'insertion professionnelle des personnes handicapées

La DSAF a contribué à la mise en œuvre en 2021 de plusieurs dispositifs expérimentaux créés par la loi TFP pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées :

- Le dispositif de titularisation des personnes en situation de handicap à l'issue d'un contrat d'apprentissage (décret n° 2020-530 du 5 mai 2020) : un poste a été offert à la titularisation en 2021 et un second en 2022. En 2021, la procédure n'a pas abouti, mais les services concernés œuvrent afin de titulariser deux apprentis (au lieu d'un initialement prévu) en situation de handicap en 2022 ;
- Le dispositif de promotion dérogatoire des fonctionnaires handicapés par voie de détachement (décret n° 2020-569 du 13 mai 2020) : un poste (catégorie B) a été pourvu en 2021 (deux sont ouverts en 2022, dont un en A+) ;

- Le dispositif de portabilité des équipements : l'article 92 de la loi TFP prévoit que, pour tout changement d'emploi dans le cadre d'une mobilité (dans une nouvelle administration comme au sein d'une même administration), les agents publics en situation de handicap peuvent faire suivre vers leur nouveau poste les équipements contribuant à l'adaptation de leur poste de travail. A ce jour, 3 actions de portabilité ont été menées par les SPM.

Une administration plus exemplaire

La loi de transformation de la fonction publique a prévu un renforcement de l'intervention de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) afin de contrôler la déontologie des mouvements des hauts fonctionnaires et des membres de cabinets ministériels depuis ou vers le secteur privé.

Afin de renforcer la transparence, elle a également prévu la publication (anonymisée) de la somme des dix plus hautes rémunérations versées par chaque département ministériel (hors membres de cabinets), ainsi que l'élaboration de plans d'actions en faveur de l'égalité professionnelle.

IV. Le développement d'une identité et d'une culture communes

La DSAF compte plus de 700 agents, répartis en différentes sous directions et divisions et sur différents sites. Son marqueur est d'être une direction de soutien reconnue pour sa capacité de mobilisation.

Dans un contexte de renforcement du travail à distance (en période de pandémie mais aussi en mode pérenne), l'objectif de renforcer une identité et une culture communes aux agents de la DSAF s'est matérialisé au travers :

- ▶ du plan pour la Qualité de vie au travail (QVT)
- ▶ de l'élaboration d'un dispositif de médiation et d'une charte des relations managériales
- ▶ d'une nouvelle lettre d'information du service de la correspondance
- ▶ l'organisation d'événements fédérateurs

Le plan pour la qualité de vie au travail

Le plan d'action en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail, dit « Plan QVT », s'est déployé en 2021 autour de plusieurs axes, en collaboration avec les différents services de la DSAF :

Améliorer les pratiques managériales :

- Organisation d'un atelier de codéveloppement sur le télétravail en juillet avec une restitution des décisions prises par le comité de direction de la DSAF en octobre 2021 ;
- Réalisation de 14 sessions de formation ;
- Communication mensuelle auprès des référents télétravail des entités du périmètre des SPM pour harmoniser les pratiques.

Accompagner les évolutions de l'organisation du travail :

- Déploiement d'une stratégie de formation permettant d'accompagner les agents dans leurs parcours professionnels, autour de dispositifs tels que les entretiens de seconde partie de carrière, la revue des cadres, le bilan professionnel, le dispositif « 1 jour, 1 métier à la DSAF », ou encore les entretiens de suivi post-promotion. Les entretiens avec les conseillères mobilité-carrière (CMC) et les chargés de formation permettent par ailleurs de personnaliser et d'adapter l'offre aux besoins de l'agent ;
- Accompagnement du déploiement du télétravail : organisation de 6 ateliers selon la méthode de « design thinking » avec un panel d'agents de la DSAF, diffusion de fiches pratiques et d'un guide du travail à distance, présentation d'un bilan du déploiement des nouvelles modalités de télétravail lors de chaque instance de dialogue social. Le cadre de mise en œuvre du télétravail est régulièrement actualisé ; une nouvelle note de service consécutive à la signature de l'accord-cadre interministériel du 13 juillet 2021 a fait l'objet d'une concertation en vue de sa présentation en CTM de mars 2022.

○

Poursuivre la démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS):

- Création d'une mission « souffrance au travail » au sein du bureau de la qualité de vie au travail de la DSAF, par arrêté du 27 décembre 2021 relatif à la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et des situations de souffrance au travail dans les services du Premier ministre. Cette mission a trois missions principales : recueillir le signalement des agents qui

s'estiment victimes ou témoins de situations de souffrance au travail, orienter et informer les agents des possibilités de soutien complémentaires existantes, coordonner le traitement des signalements et la mise en place de toute mesure de protection fonctionnelle appropriée ;

- Renouvellement, en juillet 2021, du marché de la cellule d'écoute avec les prestataires Pros-Consulte (écoute psychologique) et Allodiscrim/Allosexism (informations et conseils juridiques) ;
- Signature le 21 octobre 2021 de la Charte pour la prévention des conduites addictives et la promotion de la santé en milieu de travail, dans le cadre du dispositif ESPER (Les entreprises et les services publics s'engagent résolument), en partenariat avec la MILDECA ;
- Formation en cours de trois médiateurs internes ;
- Formalisation du dispositif d'accompagnement des situations individuelles après un éloignement de l'emploi : accompagnement individualisé, réunions mensuelles de suivi des situations individuelles entre les bureaux concernés de la SDRH, fiches de procédure ;
- Promotion du rôle des acteurs du réseau de prévention.

Promouvoir la santé et le bien-être au travail :

- Mise en œuvre d'un programme de manifestations entre février et novembre 2021 permettant de sensibiliser à la démarche d'amélioration continue de la qualité de vie au travail (questionnaire sur les addictions, webinaire sur le sommeil, communication autour de la nutrition notamment en télétravail, formations à la sécurité et la santé au travail, semaine complète autour de la QVT, activités sportives et culturelles, mois sans tabac avec consultations gratuites d'un tabacologue...).
- Un bilan d'étape sur le déploiement du plan d'action en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail a été présenté au CHSCT du 25 novembre 2021.

Promouvoir la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et les agissements sexistes :

- Création, par arrêté du 19 juillet 2021, d'une mission « vigisexisme » auprès de la secrétaire générale du Gouvernement afin de recueillir et traiter les signalements d'actes de violence à caractère sexuel, de discrimination, de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes dans les services du Premier ministre. Cette mission confiée à une haute fonctionnaire a pour objet le recueil des signalements, l'orientation des agents, la mise en place de

mesures conservatoires et de protection, le traitement des situations signalées et le contrôle de l'efficacité des suites données aux signalements.

Synthèse visuelle d'un webinar
dans le cadre de la semaine de la QVT



L'élaboration d'un dispositif de médiation et d'une charte des relations managériales

Le comité de suivi de l'axe transverse de la feuille de route réunit des représentants des sous-directions et des divisions de la DSAF pour travailler sur les questions relatives aux conditions de travail, aux parcours professionnels ainsi qu'à la modernisation et à l'identité de la DSAF. Son programme de travail, échelonné sur 2 ans, porte notamment sur les thèmes suivants :

- Le management : charte du management...
- L'identité : histoire de la DSAF, trombinoscope, revue des valeurs...
- La modernisation : méthodologies innovantes, reconfiguration des espaces de travail...
- Les parcours professionnels : compétences en médiation, découverte des métiers au sein de la DSAF...

Au titre des principales réalisations de 2021, figure la mise en place de la médiation interne au sein de la DSAF au bénéfice de l'accompagnement des personnels pour dénouer des situations conflictuelles. La médiation interne complètera ainsi les procédures existantes de prévention des risques professionnels en permettant un traitement neutre et confidentiel de ces situations. Ce dispositif, qui n'a pas vocation à se substituer à la responsabilité managériale, aura également pour vocation d'appuyer les responsables hiérarchiques en leur apportant tous les conseils utiles à la résolution d'un conflit.

En matière de management, l'élaboration de la charte des relations managériales s'appuie sur quatre principes généraux (la confiance, la coopération, l'autonomie et le respect), eux-mêmes déclinés sous la forme de quatre principes qui leur sont associés, cette architecture permettant de structurer la réflexion sur les engagements réciproques entre managers et collaborateurs :

- Le dialogue et le feedback, l'écoute, la loyauté et la bienveillance, associés au principe de la confiance ;
- L'engagement mutuel, l'empathie, la solidarité et la logique collaborative, associés à celui de la coopération ;

- La responsabilisation, l'esprit d'initiative, le sens critique et le droit à l'erreur, associés au principe de l'autonomie ;
- La transparence, la civilité, la juste répartition et la liberté de parole, associés à celui du respect.

Ces travaux se sont notamment matérialisés par la production d'un document apportant une vue d'ensemble de la charte sur un support unique et facile à mettre en place, ainsi que par une série de 16 cartes (4 par principe), chacune d'elles illustrant une situation exemplaire et proposant les définitions d'un principe général et d'un principe associé.

Exemple de carte conçue pour illustrer la charte des relations managériales



Une nouvelle lettre d'information du service de la correspondance

Le service de la correspondance a célébré le 10 novembre 2021 le 100^{ème} numéro de sa lettre d'information hebdomadaire. A cette occasion, elle a fait peau neuve avec un nouveau nom, *Correspondance Actu'*, une nouvelle présentation et une diffusion élargie aux chefs des cabinets du Premier ministre et des ministres rattachés.

Fidèle à ses missions d'information sur l'actualité gouvernementale, cette publication demeure un outil de cohésion en diffusant, dans sa rubrique « Zooms », des informations sur la vie du service et de la DSAF.

L'organisation d'événements fédérateurs

La gestion par la DSAF d'une composante remarquable du patrimoine immobilier historique de l'État concilie plusieurs impératifs : l'adaptation aux contraintes du travail gouvernemental, l'ouverture de ce patrimoine à nos concitoyens et le souci permanent de l'exemplarité en matière de maîtrise des coûts et de transition vers le développement durable.

En présentant périodiquement au public des éléments majeurs de cet ensemble historique, les équipes de la DSAF manifestent leur engagement collectif au service de leurs concitoyens et leur attachement à la mise en valeur de ce bien commun.

Les éditions 2021 de ces manifestations, marquées par l'application d'un protocole sanitaire strict, ont été organisées dans le respect de la réglementation et des gestes barrières

Les Rendez-vous aux jardins - 4, 5 et 6 juin 2021

L'hôtel de Matignon a une nouvelle fois ouvert son jardin au public à l'occasion des « Rendez-vous aux jardins ». Cette édition avait pour thème : « La transmission des savoirs ».

La journée de vendredi, réservée aux scolaires, a permis d'accueillir 14 classes provenant des académies de Paris, Versailles et Créteil, soit 252 enfants et 45 accompagnants. Durant le week-end, environ 700 personnes ont pu découvrir le parc de l'hôtel de Matignon.



La fête de la musique – 21 juin 2021

La fête de la musique s'est déroulée dans la cour d'honneur de l'hôtel de Matignon. Le concert a été retransmis en simultané sur France Musique.

La programmation musicale, axée sur la musique classique, comprenait plusieurs formations en alternance sur scène. Afin de respecter les mesures sanitaires, les spectateurs étaient assis et la jauge a dû être limitée à 230 places disponibles.



Les Journées européennes du patrimoine – 18 et 19 septembre 2021

La 38ème édition des « Journées européennes du patrimoine » s'est déroulée sur trois sites ouverts au public : l'hôtel de Matignon (57 rue de Varenne), sur inscription préalable, l'hôtel de Clermont (69 rue de Varenne) et l'hôtel de Rothelin-Charolais (101 rue de Grenelle) qui étaient accessibles en visite libre.

La fréquentation des sites a connu une forte hausse en 2021 par rapport à 2020 sans toutefois retrouver le niveau d'avant la pandémie. Au total, 3 980 personnes sont venues visiter l'hôtel de Matignon, 3 988 l'hôtel de Clermont et 3 339 l'hôtel de Rothelin-Charolais.



La fête de la DSAF – 24 septembre 2021

La fête de la DSAF s'est déroulée pour la première fois dans le jardin de l'hôtel de Matignon. 11 stands ont été tenus et animés par 50 volontaires de la DSAF permettant d'accueillir 359 participants dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



L'arbre de Noël des services du Premier ministre - 11 décembre 2021

Après une interruption de trois ans due aux mouvements sociaux et à la crise sanitaire, la fête de Noël pour les enfants du personnel a fait son retour à l'Opéra Garnier, en présence du Premier ministre.

1 367 personnes, accueillies par la Musique de la Garde républicaine, ont pu profiter des spectacles offerts notamment par l'Ecole de danse de l'Opéra national de Paris, avant que ne soit remis aux petits invités un goûter à emporter, préparé par l'intendance de l'hôtel de Matignon.

Les cadeaux pour les enfants des agents ont été distribués début décembre : 495 enfants ont reçu une carte cadeau et 204 enfants ont été abonnés à une revue de jeunesse.



Annexe - les moyens humains et budgétaires

Les moyens humains de la DSAF

Le tableau ci-après détaille la répartition par service des effectifs physiques de la DSAF présents au 31 décembre 2021 (y compris les contractuels, les apprentis et les personnels mis à disposition).

Direction et fonctions transverses	10
Sous-direction des ressources humaines (SDRH)	84
Sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI)	98
Sous-direction des sites historiques et des transports (SDSHT) - action 10	118
Sous-direction des sites historiques et des transports (SDSHT) - action 1	225
Division du pilotage, des services généraux et du site de Ségur-Fontenoy (DPSG)	99
Division des systèmes d'information (DSI)	92
Centre de documentation	14
Service médical	6
TOTAL DES EFFECTIFS DSAF	745

Les moyens budgétaires de la DSAF au niveau central

Les crédits portés par la DSAF sont inscrits en loi de finances initiale (LFI) sur l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » et permettent en gestion de doter les budgets opérationnels de programme (BOP) « Soutien » et « Ségur ».

Hors titre 2, ces crédits ont vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des services soutenus dans le périmètre (cabinets, secrétariat général du Gouvernement, DSAF, instances rattachées aux services du Premier ministre, etc.) ainsi que les coûts liés à l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy. L'action 10 comprend également des crédits d'intervention, pour financer notamment des subventions accordées par la DILCRAH.

S'agissant des effectifs et des dépenses de rémunération, les dotations et consommations de l'action 10 concernent principalement la DSAF mais également les personnels au service des anciens Premiers ministres et des anciens Présidents de la République.

La DSAF dispose également de crédits sur le programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales ». Ces crédits ne peuvent être mobilisés que pour les dépenses liées au patrimoine immobilier de l'État.

Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »

Les dépenses de personnel et les effectifs

La dotation votée en LFI 2021 pour les dépenses de personnels de la DSAF s'élevait à 41,7 M€, pour un plafond de 550 équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Ont été consommés 43,8 M€ et 557 ETPT (soit un écart de +2,1 M€ et +7 ETPT).

Les dépenses de fonctionnement

La dotation 2021 inscrite en LFI 2021 pour les dépenses de fonctionnement s'élevait à 49,5 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 66,9 M€ en crédits de paiement (CP) hors titre 2. Ont été dépensés 42,1 M€ en AE et 72,3 M€ en CP.

Les dépenses (CP) imputées sur le BOP « soutien » se répartissent comme suit :

Poste de dépense	Montant (CP, en M€)	
	2020	2021
Dépenses immobilières / coûts d'occupation T3	8,2	9,5
Fonctionnement courant logistique et dépenses automobiles	5,2	4,8
Frais de représentation et frais de déplacements (dont vols ETEC)	2,4	3,7
Dépenses informatiques et de télécommunications	13,3	13,7
Action sociale, formation, gratifications de stagiaires, frais de justice, accompagnement à la mobilité	1,8	3,3
Dispositif d'accompagnement et de formation des cadres dirigeants	0,7	1
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses	1,2	2
Investissements immobiliers et logistiques	0,5	1,4
Investissements informatiques	1,8	0,5
TOTAL	35,1	39,9

Les coûts immobiliers et les frais liés aux locaux, hors dépenses d'investissement, représentent en 2021 23,8 % des dépenses totales. Ils sont constitués à hauteur de 0,8 M€ de loyers et taxes associés et de 8,7 M€ de coûts d'occupation, tels que les fluides, le nettoyage des locaux, les prestations d'accueil et de gardiennage, l'entretien et la maintenance des locaux, espaces verts et équipements.

L'exécution 2021 sur le BOP « Soutien » se caractérise par une hausse générale des dépenses liée à la reprise progressive des activités qui avaient été fortement perturbées par la crise sanitaire (frais de déplacement, frais de représentation, dépenses immobilières). Les dépenses liées aux ressources humaines progressent également (report sur 2021 de projets initiés en 2020 et mise en place de formations à distance plus coûteuses).

Ont été dépensés 3,5 M€ en AE et 32,5 M€ en CP sur le BOP « Ségur » de la manière suivante :

Poste de dépense	Montant de la dépense (CP, en M€)	
	2020	2021
Loyers	26,6	26,8
Fonctionnement logistique	2,7	3,1
Dépenses informatiques du DDD	0,9	0
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses du DDD	0,8	0,5
Fonctionnement du centre de documentation	1,7	1,6
Action sociale	0,4	0,5
Coûts projet informatiques	0,2	0
TOTAL	33,3	32,5

L'année 2021 se caractérise par la poursuite du transfert de certaines charges du BOP « Ségur » vers le BOP « Soutien » en prévision de leur fusion en 2022 (dépenses informatiques du DDD).

Programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales »

Ce programme, qui relève d'un compte d'affectation spéciale finance, grâce aux recettes issues des produits de cessions d'actifs immobiliers, de redevances domaniales ou de loyers perçus par l'État, finance des projets immobiliers et

des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire pour le parc immobilier dont l'État est propriétaire.

Les services du Premier ministre dispose d'un BOP sur lequel émergent le Conseil d'État, la Cour des comptes et la DSAF.

En 2021, ont été mis à la disposition de ce BOP 21 M€ en AE (dont 17,8 M€ de reports d'autorisations d'engagement affectés non engagés [AENE]) et 6,5 M€ en CP. Au sein de ce BOP, les crédits de la DSAF s'élevaient à 18,7 M€ en AE (dont 16,8 M€ de reports d'AENE) et 3,5 M€ en CP.

Ont été consommés 20,6 M€ en AE (dont 17,8 M€ d'AENE) et 5,5 M€ en CP, soit 98 % des AE et 85 % des CP. La sous-consommation des CP s'explique principalement par l'abandon d'une opération importante du Conseil d'État et par des retards non prévus sur quelques chantiers.

La DSAF a consommé 18,4 M€ en AE (dont 16,4 M€ d'AENE) et 3,7 M€ en CP, soit 98 % des AE et 85 % des CP. Ces crédits ont permis principalement d'assurer l'entretien du parc et le financement de nouveaux projets menés notamment sur le futur site du GIC, au 36 rue de Babylone (restauration et amélioration énergétique du bâtiment), ainsi que des travaux d'adaptation nécessaires au déploiement de la téléphonie TOIP dans certains hôtels. Ils ont également permis d'effectuer les études du futur grand chantier à l'hôtel de Castries.

La DSAF en quelques chiffres



729 ETP (équivalents temps plein) assurant principalement des fonctions de soutien, avec un taux de féminisation de **47%**
2 822 agents gérés
2 907 actions de formation dispensées



Un budget exécuté de **903,6 millions d'euros** répartis sur trois programmes pour l'ensemble des SPM et des AAI
483 marchés publics actifs
34 362 transactions relatives à la dépense transitant par le centre de services partagés financiers



148 936 appels reçus par le standard de Matignon
74 009 courriers traités pour le Premier ministre et les secrétaires d'Etat rattachés



2 500 postes informatiques en service
17 024 demandes/incidents SI traités et **30 897** appels téléphoniques vers le Service Desk



Un parc immobilier géré de **95 000 m²** (surface utile brute) répartis en **21** implantations
11 741 demandes/ incidents logistiques traités et **18 246** appels téléphoniques vers le CAS (centre d'appel et de suivi)